Travaux

REGION DU PLATEAU CENTRAL

TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CEG DE GUELA

Avis de Demande de Prix N°2025-002/RPCL/PKWG/CSGBL/PRCP du 16/05/2025 Financement : Budget communal, gestion 2025

1. Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la Commune de Sourgoubila.

La Commune de Sourgoubila lance une demande de prix ayant pour objet : **Travaux de constructions de deux (02) salles de classe au CEG de Guèla**. Les travaux seront financés par le Budget communal, sur Fonds Propres, gestion 2025.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés (agrément **catégorie B1 minimum)** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les travaux se décomposent en un lot unique : Travaux de constructions de deux (02) salles de classe au CEG de Guèla.

- 3. Le délai d'exécution ne devra pas excéder : quatre-vingt-dix (90) jours.
- 4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix auprès de la Personne Responsable de la Commande Publique, les jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h à 16 h 00 mn.
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix auprès de la Personne Responsable de la Commande Publique de la mairie de Sourgoubila et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA à la Trésorerie Principale de Boussé.**
- 6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **Trois cent mille (300 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises à la mairie de Sourgoubila, avant le <u>12/06/2025, à 09 heures 00 mn</u>. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable de la Commande Publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

La Personne Responsable de la Commande Publique

Armel Dieudonné NOMBRE